

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3565

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet de ville (GPV) - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des bâtiments C', F et G - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3565**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des bâtiments C', F et G - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de La Grappinière fait l'objet d'un projet global de rénovation urbaine et dont les objectifs sont de :

- renforcer l'attractivité du quartier en développant la mixité des fonctions et des typologies d'habitat,
- améliorer les circulations à l'intérieur du quartier et faciliter les connexions entre le quartier et le reste de la ville, notamment en direction du village et du Mas du Taureau,
- améliorer la qualité des espaces et renforcer la dimension paysagère du quartier, tout proche du grand parc de Miribel Jonage,
- améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.

Le projet de rénovation urbaine du quartier de La Grappinière comprend des interventions sur l'habitat (résidentialisation, démolition-reconstruction), la requalification des espaces extérieurs (publics et privés), la restructuration d'équipement public (école) et la restructuration de l'offre commerciale (acquisition/démolition du centre commercial, installation des commerces en rez-de-chaussée d'immeubles).

La Communauté urbaine de Lyon a engagé depuis 2010 les travaux de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Grappinière, la création de plusieurs rues et espaces publics, la restructuration du centre commercial et la construction de 230 logements. La Commune de Vaulx en Velin a programmé la reconstruction de l'école maternelle en 2013 (ouverture prévue pour la rentrée 2014).

En vue d'accompagner le projet de rénovation urbaine conduit à l'échelle du quartier par la Communauté urbaine et de conforter son patrimoine existant, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat s'est engagé dans une démarche de résidentialisation. La Communauté urbaine, la Commune de Vaulx en Velin et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ont convenu de participer au financement de l'opération dans le cadre de la convention ANRU de Vaulx en Velin, signée le 13 mai 2005.

La résidentialisation des espaces extérieurs des immeubles de l'OPH Grand Lyon habitat a été découpée en plusieurs phases. La première concerne les bâtiments K, L et M, et a été livrée en 2009. Elle a permis le réaménagement des halls d'entrée et des espaces privés en pied d'immeuble, dans l'objectif de donner à ces derniers un usage résidentiel adapté aux besoins des habitants et d'en faciliter la gestion. Elle a bénéficié d'une participation financière de la Communauté urbaine approuvée par délibération n° 2010-1668 du Conseil du 6 septembre 2010.

La seconde phase porte sur les espaces extérieurs des bâtiments C, C', D, E, F et G situés avenue Jean Moulin et rues André Werth et de Beit Sahour. Cette seconde phase de résidentialisation a pour principaux objectifs de rendre davantage lisibles les espaces extérieurs des immeubles, distincts des espaces publics, de les réorganiser, afin de favoriser leur appréhension et leur appropriation. Il est, notamment, prévu d'améliorer, rationaliser et sécuriser le stationnement, de requalifier les espaces avec des secteurs réservés et protégés pour les piétons et de réhabiliter les halls d'entrées.

L'OPH Grand Lyon habitat met en œuvre l'opération en 2 tranches, une tranche ferme qui porte sur les bâtiments C', F et G, une tranche conditionnelle sur les bâtiments C, D et E. La présente délibération concerne la tranche ferme.

Le coût de revient prévisionnel de la tranche ferme de l'opération est estimé à 868 394 € TTC, y compris les frais de conduite d'opération interne à l'OPH Grand Lyon habitat. Inscrit dans la convention avec l'ANRU, le financement de cette opération est réparti de la façon suivante :

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :	206 000 €,
- Commune de Vaulx en Velin :	19 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	144 000 €,
- OPH Grand Lyon habitat (fonds propres) :	499 394 €.

Le calendrier de la tranche ferme prévoit un démarrage des travaux au 1er semestre 2013 et une livraison début 2014.

Cette action n'est pas intégrée dans la ZAC, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme est demandée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le financement de l'opération de résidentialisation des bâtiments C', F et G du quartier de La Grappinière à Vaulx en Velin sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 144 000 € au profit de Grand Lyon habitat,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Grand Lyon habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, sur l'opération n° OP17O2177 pour un montant de 144 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 72 000 € TTC en 2013,
- 72 000 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 365 000 € TTC en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 204172 - fonction 824, pour la somme de 144 000 € TTC répartis comme suit :

- 72 000 € TTC en 2013,
- 72 000 € TTC en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.